

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL 07 AOÛT 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 07 août à 20 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Bernard SCHEUER, Maire.

Etaient présents : Mmes GAULTIER, HIBERT, LAYRAC, MANDOCE, PRIVAT, TIERRET ; Mrs AUGUY, DELAGNES, HORVILLE, POUJOL, SCHEUER, SOLLADIE, VALETTE

Secrétaire de Séance : Patrick HORVILLE

1) Réélection des adjoints à la suite de démission

M. Bernard SCHEUER a rappelé au conseil municipal que deux adjoints conseillers municipaux ont démissionné. Monsieur le préfet ayant accepté leurs démissions, il convient de réorganiser le conseil municipal et réélire les adjoints de la commune.

Le Maire expose à l'assemblée les différentes solutions que le Code Général des Collectivités prévoit dans le cas de figure de la Commune de St Côme d'Olt.

Il informe l'assemblée que si elle souhaite remplacer les 2 adjoints démissionnaires il conviendra de procéder à une élection municipale totale avec présentation d'une liste complète. La deuxième solution est de diminuer le nombre d'adjoints à 2 ou 3 au lieu de 4 actuellement et de procéder à la (aux) candidature (s) et au vote d'un troisième adjoint dans le cas où l'assemblée souhaite qu'un troisième adjoint soit nommé.

Il explique également qu'il conviendra de délibérer sur le rang des adjoints (le positionnement par grade) à élire dans le cas où le conseil municipal souhaiterait diminuer le nombre d'adjoint.

Le Maire précise que les adjoints sont élus au scrutin secret de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel parmi les membres du Conseil Municipal.

1) Monsieur le Maire propose à l'assemblée de se prononcer, d'en un premier temps, sur le nombre d'adjoint au conseil municipal. Monsieur le Maire procède au vote. Après en avoir délibéré le conseil municipal :

- Accepte de nommer un 3ème adjoint avec 12 voix pour et une abstention (Valérie Mandoce).

2) Monsieur le Maire propose à l'assemblée de se prononcer, dans ce deuxième temps, sur les rangs des adjoints. Monsieur le Maire propose la solution ci-dessous :

- Elire un nouveau 1er adjoint
- Que Mme Tierret Ginette initialement 3ème adjoint remonte au rang de 2ème adjoint,
- Que M. Patrick Horville initialement 4ème adjoint remonte au rang de 3ème adjoint,

Monsieur le Maire fait procéder au vote. Après en avoir délibéré le conseil municipal (avec 13 voix pour) :

- Décide d'élire un nouveau 1er adjoint
- Décide que Mme Tierret Ginette initialement 3ème adjoint remonte au rang de 2ème adjoint,
- Décide que M. Patrick Horville initialement 4ème adjoint remonte au rang de 3ème adjoint,

3) Monsieur le Maire, conformément à la décision prise ci-dessus, propose à l'assemblée le nom de Marc Auguy. Il demande à l'assemblée si un autre candidat souhaiterait prendre le poste de 1er d'adjoint.

Monsieur Marc Auguy se porte candidat au poste de 1er adjoint.

Par conséquent, il est décidé d'engager sans plus attendre les opérations de l'élection du 1er adjoint.

Résultat du premier tour de scrutin pour le poste de 1er adjoint :

- a) Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- b) Nombre de votants (enveloppes déposées) : 13
- c) Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : 0
- d) Nombre de suffrages exprimés : 13
- e) Majorité absolue : 9 bulletins « Marc Auguy » et 4 bulletins « Blanc »

a été proclamé 1er adjoint et immédiatement installé le candidat suivant :

Premier adjoint : Monsieur Marc Auguy avec 9 voix sur 13

4) Monsieur le Maire expose au conseil municipal qu'un délégué à la vie quotidienne était initialement élu et nommé lors de la mise en place du 1er conseil municipal d'élection du Maire le 20-05-2020. Monsieur le Maire propose de désigner un délégué à la vie de l'école de l'enfance de la petite enfance et au sport.

Il propose Céline Hibert pour assurer cette fonction.

Céline Hibert se porte candidate au poste de déléguée à la vie de l'école de l'enfance, petite enfance et au sport.

Par conséquent, il est décidé d'engager sans plus attendre les opérations de l'élection de cette déléguée.

Résultat du **premier tour de scrutin** pour le poste de déléguée à la vie de l'école de l'enfance, petite enfance et au sport :

- a) Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- b) Nombre de votants (enveloppes déposées) : 13
- c) Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : 0
- d) Nombre de suffrages exprimés : 6

Résultat : 6 bulletins « Céline Hibert » et 7 bulletins « Blanc »

Madame Céline Hibert n'est pas proclamée déléguée à la vie de l'école de l'enfance, de la petite enfance et au sport.

Vu qu'il est important de disposer d'une personne en charge de la vie de l'école, de l'enfance et de la petite enfance et au sport, une discussion est engagée pour savoir qui pourrait prendre ce poste de délégué. Après en avoir examiné la situation, Monsieur Le Maire propose de relancer un vote.

Céline Hibert maintient sa candidature au poste de déléguée à la vie de l'école, de l'enfance, petite enfance et au sport.

Par conséquent, il est décidé d'engager sans plus attendre les opérations de l'élection de cette déléguée.

Résultat du **deuxième tour de scrutin** pour le poste de déléguée à la vie de l'école de l'enfance, petite enfance et au sport :

- a) Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 13
- b) Nombre de votants (enveloppes déposées) : 13
- c) Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : 0
- d) Nombre de suffrages exprimés : 13
- e) Majorité absolue : 10 bulletins « Céline Hibert » et 3 bulletins « Blanc »

a été proclamée déléguée à la vie de l'école de l'enfance, de la petite enfance et au sport et immédiatement installée la candidate suivante :

Déléguée à la vie de l'école, de l'enfance, de la petite enfance et au sport : Madame Céline Hibert avec 10 voix sur 13.

En Résumé, ont été proclamés adjoints et déléguée, par conséquent, immédiatement installés les candidats suivants :

- 1er adjoint : Monsieur Marc AUGUY en charge de l'Administration Générale, de l'urbanisme, de l'Economie et des Travaux
- 2ème adjoint : Madame Ginette TIERRET en charge de l'Animation et du Cadre de Vie
- 3ème adjoint : Monsieur Patrick HORVILLE en charge de Communication et Patrimoine
- Déléguée à la Vie de l'école, de l'enfance, de la petite enfance et au sport : Madame Céline HIBERT

2) Indemnités des Elus

Le Code Général des Collectivités Territoriales prévoit dans ses articles L.2123-23 et L.2123-24 la possibilité d'indemniser les élus locaux pour les activités au service de l'intérêt général et de leurs concitoyens. Au 1er janvier 2024, l'indice brut terminal servant de calcul des indemnités des élus a été revalorisé.

Les indemnités de fonction sont fixées par référence à l'indice brut terminal de la fonction publique territoriale, sur lequel il est appliqué un pourcentage croissant en fonction de la strate démographique.

En application de ce principe, l'enveloppe globale autorisée est de 4 562.67 €.

	Taux Maxi	Montant Mensuel Maximum	Total
Maire	51,6%	2 121.03 €	2 121.03 €
Adjoint 1	19,8%	813.88 €	813.88 €
Adjoint 2	19,8%	813.88 €	813.88 €
Adjoint 3	19,8%	813.88 €	813.88 €
TOTAL			4 562.67 €

L'indemnité versée à un adjoint peut dépasser le maximum prévu, à condition que l'enveloppe indemnitaire globale autorisée ne soit pas dépassée.

L'article L. 2123-24-1 III du CGCT autorise la commune, quelle que soit sa population, à verser des indemnités de fonction aux conseillers municipaux auxquels le maire accorde des délégations de fonction, sans toutefois que le montant total des indemnités versées à l'ensemble des élus ne dépasse l'enveloppe indemnitaire globale autorisée.

Ainsi Monsieur le Maire expose que l'indemnité du conseil municipal délégué devra être comprise dans les 5 376.55 € de l'enveloppe global à ne pas dépasser.

Monsieur le Maire propose d'appliquer les taux d'indemnités suivants :

	Taux Maxi	Taux proposé
Maire	51,6%	38,5 %
Adjoint 1	19,8%	12,5 %
Adjoint 2	19,8%	12,5 %
Adjoint 3	19,8%	12,5 %
Conseiller municipal délégué	19.8 %	12,5 %

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité décide :

- de fixer l'indemnité du maire à 38,50 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique,
- de fixer les indemnités des adjoints ayant reçu délégation à 12,50 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique,
- de fixer les indemnités du conseiller municipal délégué ayant reçu délégation à 12,50 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique,
- d'accepter les délégations et taux annexés à la présente délibération pour chaque membre disposant d'une délégation,
- confirme que l'enveloppe indemnitaire globale autorisée n'est pas atteinte,
- d'inscrire les crédits correspondants lors du vote du budget primitif.

Tableau récapitulatif de l'ensemble des indemnités allouées aux membres de l'assemblée délibérante au 07 août 2024

FONCTION	NOM PRENOM	DELEGATION	POURCENTAGE ATTRIBUE
Maire	Bernard SCHEUER		38,5 %
1er adjoint	Marc AUGUY	Administration Générale, Urbanisme, Economie et Travaux	12,5 %
2ème adjoint	Ginette TIERRET	Animation et Cadre de Vie	12,5 %
3ème adjoint	Patrick HORVILLE	Communication et Patrimoine	12,5 %
Conseillère municipale déléguée	Céline HIBERT	Vie de l'école, de l'enfance, de la petite enfance et au sport	12,5 %

13 VOIX POUR

3) Désignation des membres, délégués ou référents dans les différentes structures

M. Bernard SCHEUER rappelle à l'assemblée que suite à la démission de deux élus il convient de les remplacer.

Il propose les désignations suivantes :

1) Préfecture : Gestion de Crise

- Bernard Scheuer - Le Maire
- Marc Auguy -1er adjoint
- Jean-Luc Poujol - Conseiller Municipal

2) Commission d'Appel d'Offres :

Titulaire : Poujol Jean-Luc, Layrac Amélie, Auguy Marc

Suppléant : Tierret Ginette, Christian Delagnes, Horville Patrick

3) CCAS – Membres élus :

Gaultier Laurence, Hibert Céline, Privat Colette, Ginette Tierret, Horville Patrick, Delagnes Christian, et Bernard Scheuer.

Les membres représentant les associations restent inchangés.

4) Commission des impôts (délibération n°452020 du 15-06-2020)

Michel Girardin suppléant de Monsieur Le Maire est remplacé par Solladié Michel

5) Désignation des membres de la commune à la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère (Délibération n°78-2020 en date du 3-09-2020)

Commission Administration Moyens Généraux : Cécile Guiral est remplacée par Marc Auguy

Commission Sport : Michel Girardin est remplacé par Céline Hibert

Les membres des autres commissions restent inchangés.

6) Représentant à l'ACIR (Délibération n° 512020 en date du 15-06-2020)

Michel Girardin est remplacé par Ginette TIERRET

Les autres membres restent inchangés.

7) Référent Sécurité : Michel Girardin est remplacé par Marc Auguy

8) Correspondant Défense : Michel Girardin est remplacé par Christian Delagnes

9) Référent ARS Ambroisie et Moustique Tigre : Michel Girardin est remplacé par Bernard Scheuer

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité :

- De remplacer Madame GUIRAL et Monsieur GIRARDIN,
- Que les personnes désignées pour chacune des commissions, associations ou collectivités et assimilées intègrent respectivement les entités comme énoncé ci-dessus.

13 VOIX POUR

La séance est levée à 21h40

Madame GAULTIER	Madame HIBERT	Madame LAYRAC
Madame MANDOCE	Madame PRIVAT	Madame TIERRET
Monsieur AUGUY	Monsieur DELAGNES	Monsieur HORVILLE
Monsieur POUJOL	Monsieur SCHEUER	Monsieur SOLLADIE
Monsieur VALETTE		